

Thème B Fiche 9 – Contribution bâti scolaire

Les premiers retours de l'enquête bâti scolaire lancée par le SNES donnent des résultats aussi édifiants que prévisibles : 70% des S1 répondent rencontrer des problèmes d'ambiance thermique quand il fait froid, 92% quand il fait chaud ; 29% des 625 établissements pour l'instant évalués sont vétustes ou en mauvais état.

L'épidémie de Covid a démontré les carences dans la surveillance de la qualité de l'air intérieur des bâtiments scolaires, les crises énergétiques ont souligné leur vulnérabilité au froid et le dérèglement climatique leur inadaptation aux canicules de plus en plus fréquentes et précoces. Le dernier rapport du GIEC confirme la nécessité d'agir pour adapter les bâtiments et diminuer leurs émissions.

La dégradation du bâti scolaire est également un problème de santé publique. Pour rappel, des chiffres inédits sur les cas de mésothéliomes pleuraux (cancers spécifiquement liés à l'amiante) dans l'Éducation nationale ont été publiés en 2019 par Santé Publique France : entre 20 et 60 personnels font reconnaître chaque année un cancer de l'amiante en maladie professionnelle.

Cette exigence d'amélioration du bâti scolaire doit s'inscrire dans l'absolue nécessité de continuité d'un service public d'éducation de qualité, ambitieux pour tous. Cette qualité passe notamment par la continuité de l'enseignement, en présentiel. La question du bâti scolaire doit également accorder une attention particulière à la santé et à la sécurité des personnels et des élèves. Les conditions de travail des collègues et d'apprentissage des élèves sont trop souvent dégradées par la vétusté du bâti scolaire.

La situation des travaux en site occupé devrait faire l'objet d'un cahier des charges concertés avec les personnels, les usagers.ères et leurs représentant.es. Coupures d'électricité, bruit, dangers liés aux chantiers sont observés dans de nombreux établissements et révèlent un problème systémique, dont les effets négatifs pourraient être diminués avec une meilleur anticipation et un travail de prévention mené dans le cadre des FSSSCT.

L'amélioration de la qualité environnementale du bâti scolaire, la suppression des passoires thermiques et la rénovation des établissements doit également s'inscrire dans une perspective de réduction des inégalités territoriales. Si les lois de décentralisation ont rendu les collectivités responsables du financement de la rénovation et de la maintenance des établissements, il devient nécessaire d'établir et de renforcer une politique nationale du bâti scolaire, qui se doterait d'une législation plus contraignante, mais aussi d'instances de contrôles par des organismes dotés de moyens suffisants.

Le SNES-FSU devrait ainsi inscrire dans ses mandats le rétablissement de l'Observatoire national de la sécurité et de l'accessibilité des établissements d'enseignement (ONS), tout en portant l'élargissement de ses missions à l'écologie et à la santé-environnement : isolation thermique, qualité de l'air, amiante et polluants CMR, eau, alimentation, végétalisation...

L'ONS, instance paritaire et indépendante dans laquelle siégeait la FSU, a été supprimée en 2019 et remplacée par la cellule bâti scolaire, rattachée au MEN. Les travaux de cette cellule ont seulement abouti à la publication de référentiels sans dimension réglementaire ni impact effectif. Les services ministériels reportent chaque année depuis 2020 la mise en œuvre d'un carnet de bord numérique centralisant l'ensemble des informations essentielles pour chaque établissement scolaire public, pourtant essentiel pour faire avancer la prévention.

Le ministère doit financer plan d'investissement national de rénovation du bâti scolaire, de 4 à 5 milliards d'euros par an, hors financement DSIL ou DETR des collectivités. Le fonds vert et les prêts EdurénoV sont largement sous-dimensionnés et scandaleusement conditionnés à des « innovations pédagogiques », type CNR. Selon le consensus établi par plusieurs rapports et confirmés par certaines déclarations ministérielles, il faudrait entre 40 et 52 milliards d'euros en 10 ans pour respecter les objectifs de rénovation énergétique imposés par le décret tertiaire, soit une baisse de 40% d'ici à 2030 de la consommation d'énergie finale des bâtiments de plus de 1000 m². Nous en sommes bien loin.

Cyril Verlingue (UA, Secteur STPS - groupe écologie)